ARGUMENT

Le dictionnaire Larousse nous donne plusieurs définitions de la contrainte: action de contraindre, de forcer quelqu'un à agir contre sa volonté ; obligation créée par des règles en usage dans un milieu, par des lois propres à un domaine, par nécessité…; état de gêne de quelqu'un à qui on impose ou qui s'impose une attitude contraire à son naturel, à son penchant, etc. On peut lire aisément dans ces définitions que la liberté d'agir est interrogée mais que contraindre ne se résume pas à une action de force et peut ouvrir à un espace de liberté.

La psychiatrie est largement concernée par ce concept : par exemple, lorsqu'un délire ou l'inconscient d'un sujet lui impose des idées ou des actes loin d'une volonté rationnelle ; de même lorsque les psychiatres doivent agir en fonction de repères cliniques, législatifs ou encore économiques qui s'imposent à eux et aux patients dont ils ont la responsabilité, pour « le bien » de ceux-ci mais aussi de la société.

C'est donc pour déployer ce concept particulièrement sollicité par la psychiatrie que nous avons choisi ce thème pour la Journée d'automne de la Société de Psychiatrie de l'Est qui se tiendra à Strasbourg le 16 novembre 2018.

La question philosophique de l'acceptation ou non de la contrainte permettra d'ouvrir la journée. Puis nous aborderons les questions soulevées par la loi concernant les soins sous contrainte et les différentes conditions de son application, les questions des contraintes économiques au regard des soins, de la contrainte psychique secondaire à des secrets de famille ou des mésententes familiales, sans oublier les questions de la contrainte physique en psychiatrie.

Formation : N° d'enregistrement 53 35 09207 35
contact@psyest.fr

SODPC CNQSP

Journée de la Société de Psychiatrie de l'Est

« LA CONTRAINTE »

STRASBOURG
16 NOVEMBRE 2018

Forum de la Faculté de Médecine
3 rue Kirschleger • 67000 Strasbourg

Société de Psychiatrie de l'Est
Clinique Psychiatrique, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, 67091 Strasbourg-Cedex
contact@psyest.fr – www.psyest.fr

Modérateur : Philippe GRETH, *Mulhouse*

8h30 Accueil des participants

8h45 **Ouverture de la journée**
Anne DANION-GRILLIAT,
Présidente de la Société de Psychiatrie de l'Est

9h15-9h45 **Assumer la contrainte**
Yann MARTIN, *agrégé de philosophie, IA-IPR de philosophie pour les académies de Nancy-Metz et Strasbourg*

9h45-9h55 Questions/réponses

9h55-10h25 **Contrainte et soin dans les relations santé/justice**
Cyril MANZANERA, *psychiatre, responsable DSP et intervenant au CRIAVS-LR, docteur en droit privé et sciences criminelles, CHU Montpellier*

10h25-10h35 Questions/réponses

10h35-10h55 Pause

10h55-11h25 **Contrainte économique, économie de la contrainte**
Pierre-Yves GEOFFARD, *professeur à l'Ecole d'économie de Paris, directeur d'Etude à l'EHESS, directeur de recherches au CNRS*

11h25-11h35 Questions/réponses

11h35-12h05 **Secret de famille et contrainte psychique**
Philippe GRIMBERT, *psychanalyste et écrivain, Paris*

12h05-12h15 Questions/réponses

12h45 Assemblée Générale pour les membres de la SPE
Déjeuner sur place (sur inscription préalable)

Modérateur : Bernard KABUTH, *Nancy*

14h15-14h45 **Le contrôle de la contrainte par le juge (à propos de « 12 Jours », film de Depardon)**
Marion PRIMEVERT, *magistrat, Tribunal de Grande Instance de Paris*

14h45-14h55 Questions-réponses

14h55-15h20 **Soins sans consentement en France : évolutions récentes et disparités territoriales**
Magali COLDEFY, *géographe, maître de recherche, IRDES (Institut de Recherche et Documentation en économie de la santé), Paris*

15h20-15h30 Questions/réponses

15h30-16h00 **Syndrome d'aliénation parentale : intérêts et limites**
Claude HEYMANN, *pédopsychiatre, Nancy*

16h00-16h10 Questions/réponses

16h10-16h40 **Contrainte physique, évolution de 1982 à 2018**
Bernard FISCHER, *cadre du Pôle Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg*

16h40-16h50 Questions/réponses

16h50 Conclusions

« LA CONTRAINTE »